

78^e Rallye Automobile **MONTE-CARLO** 19 - 23 janvier 2010

organisé par
L'AUTOMOBILE CLUB DE MONACO



sous le Haut Patronage de
SON ALTESSE SERENISSIME
LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

avec l'appui
DU GOUVERNEMENT PRINCIER
DE LA MUNICIPALITE
DE LA SOCIETE DES BAINS DE MER

EPREUVE COMPTANT POUR :
L'INTERCONTINENTAL RALLY CHALLENGE (IRC)

REGLEMENT PARTICULIER

Le « 78^e Rallye Automobile Monte-Carlo 2010 » sera disputé conformément au Code Sportif International (et à ses annexes), au Règlement Sportif des Championnats Régionaux des Rallyes de la FIA (R.S.C.R.R.), au règlement sportif national qui sera conforme aux règlements de la FIA et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et / ou changements apportés à ce Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs numérotés et datés (publiés par l'Organisateur ou les Commissaires Sportifs).

SOMMAIRE

	pages
Programme	4
Organisation et description	6
Engagements	9
Assurance	10
Publicité et numéros d'identification	11
Pneumatiques	12
Carburant	13
Reconnaisances	13
Vérifications administratives	14
Vérifications techniques, marquages et plombages	14
Déroulement du Rallye	14
Voitures de sécurité	16
Prix	16
Vérifications finales et réclamations	16
Dîner de Gala	17
Annexes	18

1. PROGRAMME

Lundi 9 novembre 2009

	Ouverture des engagements	
--	---------------------------	--

Jeudi 7 janvier 2010

	Clôture des engagements	
--	-------------------------	--

Lundi 11 janvier 2010

	Publication du road book, de la carte, du guide du rallye et attribution des autocollants pour les reconnaissances	Automobile Club de Monaco, 23 Bd Albert 1er
--	--	---

Samedi 16 au lundi 18 janvier 2010

	Période des reconnaissances	<u>Selon le programme de l'Annexe 2</u>
--	-----------------------------	---

Lundi 18 janvier 2010

16h00 à 21h00	Distribution des documents et du matériel (n° course, plaques...) et du matériel du système de suivi (GPS)	Permanence du Rallye (Valence) - Pavillon des Congrès
---------------	--	---

Mardi 19 janvier 2010

à partir de 7h00	Vérifications administratives (<i>sur convocation</i>)	Permanence du Rallye - Pavillon des Congrès (Valence)
à partir de 8h00	Vérifications techniques, plombages et marquages (boîtes de vitesses, différentiels et turbos) (<i>sur convocation</i>)	Carrosserie Métyffiot 41 Av. Maurice René Simonet (Valence)
14h00	Ouverture du centre d'accréditations pour les médias	Parc des Expositions « Le Polygone » - Pavillon des Congrès (Valence)
14h00	Ouverture du Centre Média	Parc des Expositions « Le Polygone » - Pavillon Nord (Valence)
15h30	Conférence de Presse	Parc des Expositions « Le Polygone » - Pavillon des Congrès - 1 ^{er} étage (Valence)
16h00	Première réunion des Commissaires Sportifs	Permanence du Rallye « Salle des Limouches » (Valence)
16h30	Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ du Prologue et publication de l'ordre de départ	Permanences du Rallye de Monaco et Valence
17h00	Départ du Prologue « VALENCE – VALENCE »	Champ de Mars (Valence)
17h45	Briefing des médecins	Permanence du Rallye (Valence)

18h30	Briefing des pilotes d'hélicoptères	Permanence du Rallye (Valence)
19h55	Arrivée du Prologue	Parc des Expositions (Valence)
22h00	Publication du classement de l'ESS et de l'ordre de départ de la 1 ^{ère} étape	Permanences du Rallye de Monaco et Valence

Mercredi 20 janvier 2010

09h23	Départ de la 1 ^{ère} étape « VALENCE – VALENCE »	Parc des Expositions (Valence)
19h10	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Parc des Expositions (Valence)
21h30	Publication du classement de la 1 ^{ère} étape et de l'ordre de départ de la 2 ^e étape	Permanences du Rallye de Monaco et Valence

Jeudi 21 janvier 2010

08h30	Départ de la 2 ^e étape « VALENCE – VALENCE »	Parc des Expositions (Valence)
13h30	1 ^{er} concurrent à l'entrée du Parc de Regroupement – fin de la section 3	Avenue du 504 RCC (Valence)
19h15	Arrivée de la 2 ^e étape	Parc des Expositions (Valence)
21h30	Publication du classement de la 2 ^e étape et de l'ordre de départ de la 3 ^e étape	Permanences du Rallye de Monaco et Valence

Vendredi 22 janvier 2010

06h30	Départ de la 3 ^e étape « VALENCE – MONACO (section 5) »	Parc des Expositions (Valence)
14h08	Arrivée à MONACO (section 5)	Route de la Piscine- Darse Sud (Monaco)
16h30	Publication du classement de la 3 ^e étape-section 5 et de l'ordre de départ des <u>60 premiers concurrents classés</u> autorisés à prendre le départ de la 3 ^e étape-sections 6 et 7 « MONACO – MONACO »	Permanence du Rallye de Monaco
17h27	Départ de la 3 ^e étape-section 6 « MONACO – MONACO »	Route de la Piscine- Darse Sud (Monaco)
21h00	1 ^{er} concurrent à l'entrée du Parc de Regroupement – fin de la section 6	Route de la Piscine- Darse Sud (Monaco)
21h35	Départ de la 3 ^e étape-section 7 « MONACO – MONACO »	Route de la Piscine- Darse Sud (Monaco)

Samedi 23 janvier 2010

01h15	Arrivée à MONACO (section 7) et mise en parc fermé	Route de la Piscine- Darse Sud (Monaco)
01h30	Vérifications techniques finales	Centre du contrôle technique automobile – 8 Avenue Albert II
02h00	Publication du classement final provisoire après la 3 ^e étape-section 7	Permanence du Rallye de Monaco
02h30	Publication du classement final	
11h00	Remise des Prix	Place du Palais Princier
20h30	Dîner de Gala	Sporting Monte-Carlo

2. Organisation et description

2.1. Titre pour lequel le rallye compte : Intercontinental Rally Challenge

2.2. Numéros des visas

Nom de l'Autorité Sportive Nationale : Automobile Club de Monaco.

N° de visa de l'ASN : 10/01

En date du : 5 octobre 2009

2.3. Nom de l'Organisateur

L'Automobile Club de Monaco organise, sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain de Monaco, sous les auspices du Gouvernement Princier et de la Société des Bains de Mer, avec le concours de la Municipalité de Monaco et de la F.F.S.A., un Rallye International Automobile qui se déroulera du 19 au 23 janvier 2010, dénommé :

78^e RALLYE AUTOMOBILE MONTE-CARLO

2.4. Adresse et coordonnées

AUTOMOBILE CLUB DE MONACO
23 Boulevard Albert I – B.P. 464
MC 98012 MONACO Cedex

Tél : +377 93 15 26 00
Fax: +377 93 25 80 08
E-mail: info@acm.mc

2.5. Comité d'organisation

Président d'Honneur :

Son Altesse Sérénissime Le Prince Albert II de Monaco

Président Fondateur :

M. Alexandre NOGHES

Membres d'Honneur :

Baron de ZUYLEN de NIEVELT (France)

M. Le Comte H. de LIEDEKERKE-BEAUFORT (France)

Prince Filippo CARACCILO di CASTAGNETO (Italie)

The most Hon. The Marquess CAMDEN (Grande Bretagne)
S.A.S. Prince Paul von METTERNICH-WINNEBURG (Allemagne)
S.A.S. le Duc V de RATIBOR (Allemagne)
S.A. le Prince IBRAHIM PACHA ALIM (Egypte)
M. Augustin PEROUSE (France)
Comte de VILLAPADIERNA (Espagne)
Prince Amaury de MERODE (Belgique)
S.E.M. Joseph FISSORE (Monaco)
M. Louis CHIRON (Monaco)
Professeur Leonid AFANASIEV (U.R.S.S)
M. Maurice BAUMGARTNER (Suisse)
Dr Mario de GUSMAO MADEIRA (Portugal)
M. Alexandre DARDOUFAS (Grèce)
S.A.R. Prince Charles de Bourbon des Deux Siciles Duc de Calabre (France)

Comité d'Honneur :

S.E.M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco.
S.E.M. Jacques BOISSON, Secrétaire d'Etat de la Principauté de Monaco.
M. Michel MOUROU, Président du Conseil de la Couronne.
M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.
M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.
Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.
M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.
M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.
M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.
M. Georges MARSAN, Maire de Monaco.
M. Jean-Luc BIAMONTI, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.
M. Bernard LAMBERT, Directeur Général de la Société des Bains de Mer.
Colonel Luc FRINGANT, Commandant Supérieur de la Force Publique.

Tribunal d'Appel National :

Président : M. Philippe NARMINO
Membres Titulaires : MM. Robert FRANCESCHI et Daniel SERDET

Tribunal d'Appel International FIA :

Membres : MM. Laurent ANSELMINI et Philippe NARMINO

AUTOMOBILE CLUB DE MONACO

Président : Maître Michel BOERI
Vice-Présidents : MM. René CLERISSI, Dr Robert SCARLOT
Secrétaire Général : M. André FROLLA
Secrétaire Général adjoint : M. Claude MACCARIO
Trésorier Général : M. Pierre KARCZAG
Trésorier Général Adjoint : M. Jean-Marie CONTERNO

Secrétariat de la Présidence :

Assistante : Mlle Marie BONIFAZIO
Relations Internationales : M. Marco PICCININI
Relations publiques et protocole : M. Jérôme LAUSSEURE
Manifestations : M. Ruchdi HAJJAR
Technique : MM. René BRETAGNA et Jean-Philippe NOAT

Commissariat Général :

Commissaire Général : M. René ISOART
Commissaires Généraux Adjoints : MM. Guy DEALEXANDRIS, Michel FERRY

Jean-Michel MATAS, Robert SCARLOT
Secrétaire : M. Christian TORNATORE assisté de M. Jean-Marie CONTERNO

Commission Sportive : Dr Christian CALMES

Commission Technique : M. Raoul TANGANELLI

Commission Media : M. Michel DOTTA

Commission Médicale :

Président : Dr. Robert SCARLOT

Vice-Présidente : Dr. Brigitte PASQUIER

Commission du Protocole :

Président : Me René CLERISSI

Accueil des Invités : Mlle Amandine BERTHIER, MM. Ruchdi HAJJAR et Jérôme LAUSSEURE

Commandement du Corps des Commissaires :

Président : M. Bernard RICHELMI

Vice-Présidents : MM. Jacques ADONTE, Jean-Michel MATAS et Hervé ORSINI

Secrétaire : M. Christophe ALLGEYER

Membres : MM. Michel-Paul BERNARD, Patrick BERNINI, Jean-Marie CONTERNO, Jean-Marie GRANA, Jean-Marc HAIBLE, Francesco MARCIANO, Didier MIGEON, Alain PALLANCA, Christian POIREE, Antoine RIVELLO.

Responsable du matériel du Corps des Commissaires : M. Jean Luc BRUGIERE

Calculs et classements : MM. Hervé ORSINI, Jean-Louis ORSINI et la société PATRICK SOFT.

Secrétariat administratif et technique :

Assuré par : Mmes Mireille GHIGLIONE, Marielle KRAEMER, Murielle LAMONGIE, Corinne LEGAIN, Patricia MERLINO, Audrey ZABALDANO et Mlles Amaury ALLENT, Mélanie BASTIDE, Noëlle CHAVAGNAS, Anne-Lorraine JOFFRE, Marie-Laure TRINCAS. MM. Monji BOUDABOUS, Mohamed BOUGDIM, Bernard CAMELLO, Stéphan GERARDIN, Joseph MELLILI et Jean-Claude RICCOBONI.

Exécutions extérieures :

Chef de Service : M. Roland LAMONGIE assisté de : MM. Fabrizio BECCHI, François BRYSELBOUT et Gérard DELLA ROCCA.

2.6. Commissaires sportifs

Président du Collège : M. Hans-Christopher MEHMEL (D)

Membres : Dr Christian CALMES (MC) et M. Jean-Pierre MAUVEAUX (F)

2.7. Officiels

Directeur de Course : M. Christian TORNATORE

Directeurs de Course Adjoints : MM. Christophe ALLGEYER, Jean-Marie CONCONI, Etienne FORGET, René ISOART et Jacques ROSSI

Commissaire Technique : M. Raoul TANGANELLI

Responsable des relations avec la Presse : M. Patrick MANNOURY

Responsable de la Sécurité : Dr. Robert SCARLOT

Responsables Adjoints de la Sécurité : MM. Jacques ADONTE et Jean-Philippe NOAT

- Autocollants « ASSISTANCE »	2	- Guide du Rallye	2
- Autocollant « AUXILIAIRE »	1	- Carte routière	3
- Carnet d'itinéraire	2	- Programme officiel	2

3.5. Paiement

Les droits d'engagement peuvent être réglés soit par chèque à l'ordre de l'Automobile Club de Monaco, soit par carte bancaire (voir formulaire), soit par virement bancaire (voir détails bancaires).

3.6. Remboursement

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement serait refusé,
- dans le cas où le Rallye n'aurait pas lieu.

En cas de forfait après la clôture des engagements, 20% des droits d'engagement resteront acquis à l'Organisateur.

4. Assurance

Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, telle que définie ci-après :

Conformément à la réglementation générale française des épreuves et compétitions sportives se déroulant sur la voie publique, le Comité d'Organisation contractera une police d'assurance auprès d'une ou plusieurs Sociétés agréées par le Gouvernement Princier, garantissant, en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de l'épreuve :

4.1. Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels, causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, étant précisé toutefois :

- qu'en ce qui concerne les épreuves qui comportent un usage privatif de la voie publique, la responsabilité civile des concurrents entre eux n'est garantie que pour les dommages corporels ;
- que la responsabilité civile du concurrent tenant le volant à l'égard de son coéquipier est garantie pendant toute la durée du Rallye.

4.2. Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au Service d'Ordre, à l'organisation ou au contrôle de l'épreuve, ou envers leurs ayants droit, du fait des dommages corporels ou matériels aux dits agents.

4.3. Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'Etat, aux départements et aux communes pour tous dommages causés aux tiers par les fonctionnaires, agents ou militaires mis à la disposition de l'organisation ou leur matériel.

4.4. Les conditions générales de la police stipuleront notamment que la garantie est accordée jusqu'à concurrence de 15.244.902 € par sinistre, en ce qui concerne les dommages corporels, jusqu'à concurrence de 2.286.736 € par sinistre en ce qui concerne les dommages matériels.

4.5. La police d'assurance devra également mentionner une clause aux termes de laquelle l'assureur renoncera en cas de sinistre, à tout recours contre l'Etat et les Autorités Départementales ou Municipales ainsi que contre toute autre personne relevant desdites Autorités à un titre quelconque.

4.6. La garantie de cette assurance s'exercera dans tous les départements français traversés.

4.7. Elle prendra effet au plus tôt à partir du moment où sera donné le départ et sera acquise non seulement pendant le Rallye et les manifestations portées au programme officiel, mais encore pendant la durée du séjour des concurrents dans la Principauté de Monaco, les départements des Alpes de Haute Provence, Alpes Maritimes, Ardèche, Drôme et Haute-Loire jusqu'au samedi 23 janvier 2010 à 13h00.

4.8. En cas d'abandon, exclusion ou de mise hors course, au cours du Rallye, la garantie cessera automatiquement dès ce moment. L'heure de cet abandon, exclusion ou de mise hors course, sera considérée comme étant celle de fermeture du contrôle horaire suivant.

4.9. En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit au plus tard dans les 3 jours.

En cas de dépannage dans une E.S., les frais seront à la charge du concurrent en-dehors du périmètre de l'E.S. De même, en cas de mise en place de moyens exceptionnels (grue, hélicoptère...) ces frais supplémentaires lui incomberont.

4.10. La police d'assurance visée au présent article ne garantit pas la responsabilité à l'égard des tiers de tout conducteur ne détenant pas une licence internationale.

4.11. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois, règlements et arrêtés des départements traversés commises par les concurrents, qui devront être exclusivement supportées par ceux qui les auront commises. Le Comité d'Organisation décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, émeutes, manifestations, etc... dont pourraient être victimes les concurrents et les occupants du véhicule et dont toutes les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être supportées par ceux-ci.

NOTA : Les concurrents sont informés que les assureurs du Comité d'Organisation du « 78^e Rallye Automobile Monte-Carlo » sont à leur disposition pour leur accorder toute assurance individuelle qu'ils désireraient souscrire:

ASCOMA JH, 24 Boulevard Princesse Charlotte - MC 98000 MONACO
Tél. +377 97 97 22 22 - Fax +377 93 25 08 22.

4.12. Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques « ASSISTANCE » ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au Rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Il en est de même des voitures avec lesquelles les concurrents participent aux reconnaissances, même si elles sont répertoriées par un numéro ou porteuses d'un signe distinctif du Rallye.

5. Publicité et identification

5.1. La publicité IRC sera apposée sur toutes les voitures de course aux emplacements décrits ci-dessous (voir Annexe 4) :

- sur le pare-brise (une bande de 15 cm),
- sur la partie haute de la vitre arrière (une bande de 8 cm),
- sur les rétroviseurs,
- sur le pare-chocs avant et arrière.

5.2. La publicité facultative des organisateurs sera communiquée par un additif.

5.3. L'organisateur fournit à tous les concurrents les numéros de course et les plaques de rallye. Les plaques "RALLYE MONTE-CARLO" et les numéros de compétition doivent figurer sur les voitures pendant toute la durée de la compétition.

Les plaques de Rallye, les panneaux portant les numéros de compétition et la publicité facultative des Organisateur seront disponibles à la permanence du Rallye : Pavillon des Congrès – Parc des Expositions, 26000 Valence, le lundi 18 janvier 2010, de 16h00 à 21h00.

5.4. Sur le territoire monégasque, la publicité pour le tabac et l'alcool n'est pas interdite. La publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées est interdite en France. Ces lois s'appliquent aux voitures de course, véhicules d'assistance, matériel et vêtements.

6. Pneumatiques

6.1. Pendant la durée du Rallye, l'utilisation des pneumatiques, les changements, marquages et contrôles seront effectués suivant le Règlement Sportif des Championnats Régionaux des Rallyes de la FIA.

6.2. Un maximum de 6 pneumatiques par voiture pourra être utilisé entre deux parcs d'assistance (ou entre un parc d'assistance et une assistance pneumatiques). Ces pneumatiques seront marqués en sortie de parc d'assistance (ou d'assistance pneumatiques).

6.3. Le changement de pneumatiques est interdit entre les parcs d'assistance excepté s'il s'agit des roues de secours embarquées dans le véhicule. Ce changement devra être effectué par le pilote et/ou copilote.

6.4. L'utilisation des pneumatiques sera libre entre le départ de l'étape et le premier parc d'assistance et entre le dernier parc d'assistance et la fin de l'étape.

6.5. Pour tous les concurrents, les changements de pneumatiques seront obligatoirement effectués dans les parcs d'assistance et/ou zones assistance pneumatiques.

6.6. Zone d'assistance pneumatiques : les mécaniciens (limité à deux par voiture de course) ne pourront effectuer que les changements de pneumatiques et l'installation de la rampe de phares avec le matériel autorisé (un cric, des chandelles, une clé pour écrous de roues, une clé dynamométrique, de l'eau pure et un tapis de sol). Toute autre intervention mécanique devra être effectuée par l'équipage avec le seul matériel transporté dans la voiture de course. Un seul véhicule d'assistance <3,5 tonnes par voiture de course sera autorisé dans la zone d'assistance pneumatiques.

6.7. Crampons (Réglementation des pneumatiques cloutés)

Seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés. Ils ne peuvent en aucun cas traverser cette bande.

Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :

- Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm, tolérance comprise. Poids : 2 g.
- Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf: maximum 2 mm.
- Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm. Tolérance MAXI 0,5 mm.

6.8. Densité d'implantation

Le nombre de crampons ne devra pas excéder 12 par décimètre de longueur de la bande de roulement, à l'exception d'une bande centrale de 47 mm qui doit rester libre.

6.9. Le Directeur de Course se réserve le droit d'organiser des contrôles où bon lui semble et d'effectuer des prélèvements de crampons aux fins de vérifications.

6.10. Chaque infraction constatée entraînera une pénalisation de 1800 secondes (30 minutes).

6.11. Le contrôle du cloutage pourra être fait en tout lieu, à tout moment, et comprendra les opérations suivantes :

- a) relevé d'une empreinte de la bande de roulement,
- b) prélèvement d'un clou aux fins de mensuration.

6.12. Seules les jantes de 8"x18" (voitures catégorie N4/S2000) devront être utilisées avec les pneumatiques cloutés.

7. Carburant

7.1. Il n'y aura pas de fournisseur d'essence unique imposé.

7.2. Zones de ravitaillement :

7.2.1. **Voitures équipées d'une prise rapide** : les concurrents devront effectuer le ravitaillement aux points prévus dans le carnet d'itinéraire.

7.2.2. **Voitures équipées d'un réservoir standard** : les concurrents devront effectuer le ravitaillement dans les stations-services situées sur l'itinéraire.

7.2.3. Les concurrents désirant **ravitainer avec leur propre carburant** devront l'effectuer aux points de ravitaillement prévus dans le carnet d'itinéraire.

7.3. Seuls deux mécaniciens équipés de tenue ignifugée (cagoule, vêtements et gants) sont autorisés pour procéder au ravitaillement.

7.4. Des prélèvements de carburant pourront être effectués par les Commissaires Techniques.

8. Reconnaissances

8.1. La période des reconnaissances s'étendra du samedi 16 au lundi 18 janvier inclus, selon le programme de l'Annexe 2. Trois passages maximum seront autorisés pour chaque concurrent dans chaque épreuve spéciale.

8.2. La voiture de reconnaissance devra obligatoirement être une voiture de série identifiée par deux autocollants fournis par l'Organisateur (à retirer à partir du **11 janvier 2010** à l'ACM) à apposer sur les vitres avant et arrière.

8.3. Les équipages devront se présenter directement au départ de chaque épreuve spéciale où un commissaire leur remettra un carnet de contrôle de l'épreuve à reconnaître. Les concurrents pourront effectuer ces reconnaissances dans l'ordre de leur choix tout en respectant le programme de l'Annexe 2. En aucun cas les épreuves spéciales pourront être parcourues dans le sens inverse du rallye.

8.4. Les concurrents devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route des territoires traversés. La vitesse maximum dans les épreuves spéciales est de 90 km/h.

8.5. Toute infraction au Code de la Route constaté sera transmise aux Commissaires Sportifs qui prendront toute décision pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concurrent.

9. Vérifications administratives

9.1. Les vérifications administratives se dérouleront le mardi 19 janvier 2010, à partir de 07h00 (sur convocation) à la permanence du Rallye de Valence (Parc des Expositions « Le Polygone » Pavillon des Congrès).

9.2. Documents à présenter

- Licence de compétition du concurrent, pilote et copilote (licence internationale)
- Permis de conduire du pilote et du copilote
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Assurance de la voiture
- Fiche d'homologation
- 1 photo du pilote et 1 photo du copilote (*si elles n'ont pas été fournies lors de l'engagement*)

10. Vérifications techniques, plombages et marquages

10.1. Les vérifications techniques se dérouleront le mardi 19 janvier 2010, à partir de 08h00 à la carrosserie Métiffiot, 41 avenue Maurice René Simonet à Valence (sur convocation).

10.2. Les plombages et marquages seront également effectués à la carrosserie Métiffiot (sur convocation). En application de l'Art. 58.2 du R.S.C.R.R. (transmissions), tous les concurrents participant au Rallye avec une S 2000 ou S 1600 kit-car auront leurs pièces limitées et donc marquées.

10.3. Les voitures devront être présentées aux vérifications techniques avec les plaques de Rallye, les numéros de compétition, la publicité IRC, la publicité facultative, apposés (voir annexe 4). Les voitures ne se conformant pas à cette obligation ne seront pas vérifiées. Le poids de la voiture ne devra jamais être inférieur au minimum réglementaire (avec ou sans caméra embarquée).

10.4. Les vérifications des HANS, des casques, des combinaisons et sous-vêtements ignifugés auront lieu durant les vérifications techniques.

10.5. Tous les concurrents doivent installer le système de suivi pour la sécurité avant de se présenter aux vérifications techniques (voir les instructions de montage dans le Rallye Guide). Le fonctionnement et l'installation de ce système seront contrôlés lors de ces vérifications.

10.6. Un triangle et deux gilets rétro-réfléchissants devront être impérativement à bord de la voiture de course.

11. Déroulement du Rallye

11.1. Départ du Rallye

Le départ du Prologue du « 78^e Rallye Automobile Monte-Carlo 2010 » aura lieu au CH 00, à 17h00 sur le Champ de Mars à Valence.

Les équipages devront se présenter, dans l'ordre des numéros, dans une zone de regroupement, à la sortie du parc d'assistance, 30 minutes avant leur heure réelle de départ, le mardi 19 janvier. Tout retard sera pénalisé par une amende de 500 €. Les équipages seront escortés, par groupe de 10, vers une zone d'attente située avant le podium où aura lieu la Cérémonie de départ Champ de Mars.

La Super Spéciale du **mardi** 19 janvier 2010 ne comptera pas pour le classement du Rallye. Cette Super Spéciale servira à déterminer les ordres de départ de la 1^{ère} étape du mercredi 20 janvier 2010. Les 10 premiers classés partiront le mercredi 20 janvier 2010 dans l'ordre inversé.

11.2. Echange des carnets de contrôle pendant le Rallye

Les carnets de contrôle seront distribués aux points suivants :

- CH 00 Prologue
- CH 0B 1^{ère} étape – section 1
- CH 2A 1^{ère} étape – section 1
- CH 4E 2^{ème} étape – section 3
- CH 7A 2^{ème} étape – section 3
- CH 9A 2^{ème} étape – section 4
- CH 10C 3^{ème} étape – section 5
- CH 11B 3^{ème} étape – section 6
- CH 13A 3^{ème} étape – section 6

11.3. Système de départ des épreuves spéciales

Au départ de chaque ES, le chronométrage sera constitué d'un chronomètre digital et d'un chronomètre analogique couplée à une cellule photo-électrique.

En cas de défaillance du système de chronométrage le départ sera donné selon le Règlement Sportif des Championnats Régionaux des Rallyes de la FIA (R.S.C.R.R.).

Le départ sera donné selon l'Art. 34.2 du R.S.C.R.R.

11.4. Etape 3 – sections 6 et 7

Seuls les 60 premiers équipages classés à l'issue de l'étape 3 section 5 pourront prendre le départ de l'étape 3 sections 6 et 7, le vendredi 22 janvier 2010, à partir de 17h27, au CH 11B.

11.5. Remise des Prix

Tous les concurrents classés à l'issue de l'étape 3 sections 6 et 7 devront participer à la Remise des Prix qui se déroulera Place du Palais Princier (Monaco), le samedi 23 janvier 2010, à 11h00.

Les voitures seront mises en convoi à partir de 10h15 sur le Quai Albert I pour se diriger vers la Place du Palais. Les équipages devront être présents 10 minutes avant l'heure du départ du convoi.

La fin de la cérémonie de Remise des Prix représente la fin officielle du Rallye.

11.6. Identification des Officiels

Les chefs de poste et autres officiels seront identifiés de la manière suivante :

Chefs de Poste	Veste rouge marquée CHEF DE POSTE
Commissaires	Veste rouge
Directeur et Chef de Sécurité d'Epreuve Spéciale	Veste bleue
Chargé des Relations avec les Concurrents	Veste bleue et brassard jaune
Intervenants médicaux	Veste orange marquée DOCTOR
Commissaires intermédiaires de Sécurité	Veste marquée SECURITE en rouge
Commissaires Sécurité du Public	Veste jaune marquée SECURITE en bleu
Commissaires techniques	Veste grise
Commissaires Sécurité Media	Chasuble blanche marquée MEDIA MARSHALL en bleu
Autres officiels	Veste bleue

11.7. Parcs d'assistance

Il y aura deux parcs d'assistance :

- VALENCE : Parc des Expositions Le Polygone – 16 Avenue Georges Clémenceau
 - ouverture : dimanche 17 janvier à partir de 15h00
 - fermeture : vendredi 22 janvier à 12h00

- MONACO : Route de la Piscine
 - ouverture : vendredi 22 janvier à partir de 11h00
 - fermeture : samedi 23 janvier à 12h00

Deux véhicules d'assistance maximum par voiture de course sont autorisés dans les parcs d'assistance. Ces véhicules devront être impérativement stationnés dans la surface allouée à chaque concurrent. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par une amende de 1.500 €.

Les équipages ayant une assistance commune devront le signaler lors de l'inscription.

Surfaces allouées dans les parcs d'assistance aux concurrents régulièrement engagés à l'IRC :

- 150 m² pour une voiture engagée,
- 50 m² par voiture supplémentaire
- 200 m² supplémentaires par Constructeur IRC engagé

Surfaces allouées aux autres concurrents :

- **100 m² par voiture engagée.**

11.8. Système de suivi - GPS

Il est obligatoire pour tout concurrent d'installer dans la voiture de course et d'utiliser le GPS de l'Organisateur.

12. Voitures de sécurité

Une voiture ouvreuse est autorisée par voiture engagée. Chaque voiture devra être enregistrée auprès du secrétariat du Rallye (formulaire joint à retourner complété) et sera identifiée par l'organisateur (autocollants distribués lors des vérifications administratives). Les concurrents régulièrement inscrits au Championnat IRC et les pilotes prioritaires devront s'acquitter d'un droit de 300 €.

13. Prix

Classement général scratch :

- 1^{er} Coupe de S.A.S. le Prince Souverain de Monaco et 6.000 €
- 2^e Coupe de la Ville de Monaco et 3.000 €
- 3^e Coupe de la Direction du Tourisme et des Congrès de la Principauté de Monaco et 1.000 €

1^{er} Constructeur : Coupe de l'Automobile Club de Monaco

Classement par groupe (A – N) :

- 1^{er} Coupe de l'Automobile Club de Monaco et 1.000 €

Classement 2 roues motrices :

- 1^{er} Coupe du Président de l'Automobile Club de Monaco et 3.000 €
- 2^e Coupe de la Société des Bains de Mer et 2.000 €
- 3^e Coupe de l'Automobile Club de Monaco et 1.000 €

14. Vérifications finales et réclamations

14.1. Lieu

A l'issue de l'étape 3 sections 6 et 7, les voitures sélectionnées devront se présenter aux vérifications techniques finales situées au Service du Contrôle Technique Automobile – 8, avenue Albert II (MONACO).

Les concurrents concernés par ces vérifications finales devront prévoir une personne de leur choix pour conduire la voiture.

14.2. Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par l'ACM : 650 €

Si la réclamation nécessite le montage et remontage de différentes parties d'une voiture, le réclamant devra en outre verser un dépôt de garantie :

- pour une réclamation n'intéressant qu'une partie déterminée du véhicule (moteur, transmission, direction, système de freinage, installation électrique, carrosserie, etc...) : 800€
- pour une réclamation intéressant l'ensemble de la voiture : 1.200 €

Les frais occasionnés par les travaux et par le transport de la voiture seront à la charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, et à la charge du concurrent visé par la réclamation dans le cas contraire.

Si la réclamation n'est pas justifiée, et si les frais occasionnés par la réclamation (vérification, transport, etc.) sont supérieurs au dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant.

En revanche, s'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

14.3. Montant du droit d'appel

Montant du droit d'appel national (ACM) : 3.000 €

Montant du droit d'appel international (FIA) : 6.000 €

15. Dîner de Gala

Le Dîner de Gala se tiendra le samedi 23 janvier 2010 à 20h30 au Sporting de Monte-Carlo.

Prix : 250 € par personne.

Les 3 premiers équipages du classement général scratch seront invités.

Réservation obligatoire jusqu'au vendredi 22 janvier 2010, 18h00 au bureau d' « Accueil Concurrents » 23 Boulevard Albert 1^{er}, Monaco.

Tenue de soirée obligatoire.

ANNEXE 1

ITINERAIRE

PROLOGUE - MARDI 19 JANVIER 2010							
CH	LIEU	ES	Liaison	Total	Temps	Horaire	
ES		km	km	km	Idéal	1 ^e voit.	
00	VALENCE - DEPART PROLOGUE		0,00	0,00		17.00	
0	LENTE		75,20	75,20	1h35	18.35	
ESS	LENTE - COL DE GAUDISSERT	8,83				18.38	
	RAVITAILLEMENT - VALENCE	ZR 1					
	Distance au prochain point de ravitaillement		(81,07)	(81,07)			
0A	Assistance (Entrée)		52,36	61,19	1h17'	19.55	
	PROLOGUE : TOTAUX	8,83	127,56	136,39			

ETAPE 1 - MERCREDI 20 JANVIER 2010						
CH	LIEU	ES	Liaison	Total	Temps	Horaire
ES		km	km	km	Idéal	1 ^e voit.
0B	VALENCE - DEPART ETAPE 1 - Assistance (Sortie)		0,00	0,00		09.23
0C	Assistance Pneumatiques (Entrée)		78,62	78,62	1h40'	11.03
ASSISTANCE PNEUMATIQUES (VALS LES BAINS)					0h10'	
0D	Assistance Pneumatiques (Sortie)		0,18	0,18		11.13
RAVITAILLEMENT - VALS LES BAINS		ZR 2				
Distance au prochain point de ravitaillement		(72,44)	(53,16)	(125,6)		
1	BURZET		21,11	21,11	0h35'	11.48
ES 1	BURZET - LACHAMP RAPHAEL	27,27				11.51
2	ST PIERREVILLE		23,22	50,49	1h05'	12.56
ES 2	ST PIERREVILLE - ANTRAIGUES	45,17				12.59
2A	Regroupement (Entrée)		8,50	53,67	1h05'	14.04
2B	Regroupement (Sortie) - Assistance Pneumatique (Entrée)		0,15	0,15	0h10'	14.14
ASSISTANCE PNEUMATIQUES (VALS LES BAINS)					0h10'	
2C	Assistance Pneumatiques (Sortie)		0,18	0,18		14.24
RAVITAILLEMENT - VALS LES BAINS		ZR 3				
Distance au prochain point de ravitaillement		(72,44)	(53,16)	(125,6)		
3	BURZET		21,11	21,11	0h35'	14.59
ES 3	BURZET - LACHAMP RAPHAEL	27,27				15.02
4	ST PIERREVILLE		23,22	50,49	1h05'	16.07
ES 4	ST PIERREVILLE - ANTRAIGUES	45,17				16.10
4A	Assistance pneumatiques (Entrée)		8,65	53,82	1h05'	17.15
ASSISTANCE PNEUMATIQUES (VALS LES BAINS)					0h10'	
4B	Assistance pneumatiques (Sortie)		0,18	0,18		17.25
RAVITAILLEMENT - VALS LES BAINS		ZR 4				
Distance au prochain point de ravitaillement			(79,22)	(79,22)		
4C	Assistance (Entrée)		78,82	78,82	1h45'	19.10
ASSISTANCE A (VALENCE)		144,88	263,94	408,82	0h45'	
4D	Assistance (Sortie) - Parc Fermé (Entrée)		0,20	0,20		19.55
ETAPE 1 : TOTAUX		144,88	264,14	409,02		

SECTION 1

SECTION 2

ETAPE 2 - JEUDI 21 JANVIER 2010						
CH	LIEU	ES	Liaison	Total	Temps	Horaire
ES		km	km	km	Idéal	1 ^e voit.
4E	VALENCE – DEPART ETAPE 2 - Parc Fermé (Sortie) - Assistance (Entrée)					08.30
ASSISTANCE B (VALENCE)					0h20'	
4F	Assistance (Sortie)		0,20	0,20		08.50
RAVITAILLEMENT - VALENCE		ZR 5				
Distance au prochain point de ravitaillement		(50,97)	(91,95)	(142,92)		
5	LABATIE D'ANDAURE		65,43	65,43	1h20'	10.10
ES 5	LABATIE D'ANDAURE - ST PIERRE SUR DOUX (bif. D228/D532)	25,30				10.13
6	ST BONNET LE FROID		5,37	30,67	0h39'	10.52
ES 6	ST BONNET - ST JULIEN MOLHESABATE - ST BONNET	25,67				10.55
RAVITAILLEMENT - ST AGREVE		ZR 6	(21,15)			
Distance au prochain point de ravitaillement		(21,92)	(56,66)	(78,58)		
7	LAMASTRE		43,33	69,00	1h22'	12.17
ES 7	LAMASTRE - GILHOC - ALBOUSSIÈRE	21,92				12.20
7A	Regroupement (Entrée)		34,10	56,02	1h10'	13.30
7B	Regroupement (Sortie) - Assistance (Entrée)		0,12	0,12	0h15'	13.45
ASSISTANCE C (VALENCE)		72,89	148,55	221,44	0h20'	
7C	Assistance (Sortie)		0,20	0,20		14.05
RAVITAILLEMENT - VALENCE		ZR 7				
Distance au prochain point de ravitaillement		(50,97)	(91,95)	(142,92)		
8	LABATIE D'ANDAURE		65,43	65,43	1h20'	15.25
ES 8	LABATIE D'ANDAURE - ST PIERRE SUR DOUX (bif. D228/D532)	25,30				15.28
9	ST BONNET LE FROID		5,37	30,67	0h39'	16.07
ES 9	ST BONNET - ST JULIEN MOLHESABATE - ST BONNET	25,67				16.10
RAVITAILLEMENT - ST AGREVE		ZR 8	(21,15)			
Distance au prochain point de ravitaillement		(21,92)	(56,79)	(78,87)		
9A	Regroupement (Entrée)		42,00	67,67	1h22'	17.32
9B	Regroupement (Sortie)		0,07	0,07	0h25'	17.57
10	LAMASTRE		1,25	1,25	0h05'	18.02
ES 10	LAMASTRE - GILHOC - ALBOUSSIÈRE	21,92				18.05
10A	Assistance (Entrée)		34,22	56,14	1h10'	19.15
ASSISTANCE D (VALENCE)		72,89	148,54	221,43	0h45'	
10B	Assistance (Sortie) - Parc Fermé (Entrée)		0,20	0,20		20.00
ETAPE 2 : TOTAUX		145,78	297,29	443,07		

SECTION 3

SECTION 4

ETAPE 3 - VENDREDI 22 - SAMEDI 23 JANVIER 2010						
CH	LIEU	ES	Liaison	Total	Temps	Horaire
ES		km	km	km	Idéal	1 ^e voit.
10C	VALENCE – DEPART ETAPE 3 - Parc Fermé (Sortie) - Assistance (Entrée)					06.30
ASSISTANCE E (VALENCE)					0h20'	
10D	Assistance (Sortie)		0,20	0,20		06.50
RAVITAILLEMENT - VALENCE		ZR 9				
Distance au prochain point de ravitaillement		(30,42)	(180,14)	(210,56)		
11	MONTAUBAN SUR OUVEZE		122,15	122,15	2h30'	09.20
ES 11	MONTAUBAN S/ OUVEZE - EYGALAYES	30,42				09.23
RAVITAILLEMENT - CHÂTEAU ARNOUX		ZR 10	(57,71)			
Distance au prochain point de ravitaillement		(182,96)	(182,96)			
11A	MONACO Parc Fermé (Entrée) POINTAGE EN AVANCE AUTORISE		239,92	270,34	4h45'	14.08
11B	MONACO Parc Fermé (Sortie) - Assistance (Entrée)					17.27
ASSISTANCE F (MONACO)		30,42	362,27	392,69	0h23'	
11C	Assistance (Sortie)		0,75	0,75		17.50
RAVITAILLEMENT - MONACO		ZR 11				
Distance au prochain point de ravitaillement		(37,55)	(106,24)	(143,79)		
12	PEIRA CAVA		57,34	57,34	1h22'	19.12
ES 12	PEIRA CAVA - LA BOLLENE VESUBIE	18,42				19.15
13	LANTOSQUE		6,79	25,21	0h30'	19.45
ES 13	LANTOSQUE - LUCERAM	19,13				19.48
13A	Regroupement (Entrée)		41,31	60,44	1h12'	21.00
13B	Regroupement (Sortie) - Assistance (Entrée)		0,05	0,05	0h35'	21.35
ASSISTANCE G (MONACO)		37,55	106,24	143,79	0h20'	
13C	Assistance (Sortie)		0,75	0,75		21.55
RAVITAILLEMENT - MONACO		ZR 12				
Distance au prochain point de ravitaillement		(37,55)	(106,72)	(144,27)		
14	PEIRA CAVA		57,34	57,34	1h22'	23.17
ES 14	PEIRA CAVA - LA BOLLENE VESUBIE	18,42				23.20
15	LANTOSQUE		6,79	25,21	0h30'	23.50
ES 15	LANTOSQUE - LUCERAM	19,13				23.53
15A	Assistance (Entrée)		41,17	60,30	1h12'	01.05
ASSISTANCE H (MONACO)		37,55	106,05	143,60	0h10'	
15B	Assistance (Sortie) - Parc Fermé (Entrée) POINTAGE EN AVANCE AUTORISE		1,00	1,00		01.15
ETAPE 3 : TOTAUX		105,52	575,56	681,08		
TOTAUX		405,01	1264,55	1669,56		

SECTION 5

SECTION 6

SECTION 7

ANNEXE 2

PROGRAMME DES RECONNAISSANCES

DU SAMEDI 16 AU LUNDI 18 JANVIER 2010

- Samedi 16 janvier 2010 :

de 08h00 à 20h00

- ES 12/14 : « PEIRA CAVA – LA BOLLENE VESUBIE »
- ES 13/15 : « LANTOSQUE – LUCERAM »
- ES 11 : « MONTAUBAN/OUVEZE – EYGALAYES »
- ESS : « LENTE – COL DE L'ECHARASSON »

- Dimanche 17 janvier 2010 :

de 08h00 à 20h00

- ESS : « LENTE – COL DE L'ECHARASSON »
- ES 1/3 : « BURZET – LACHAMP RAPHAEL »
- ES 2/4 : « ST PIERREVILLE – ANTRAIQUES »
- ES 5/8 : « LABATIE D'ANDAURE – ST PIERRE SUR DOUX »
- ES 6/9 : « ST BONNET LE FROID – ST JULIEN MOLHESABATE – ST BONNET LE FROID »
- ES 7/10 : LAMASTRE – GILHOC – ALBOUSSIÈRE
- ES 11 : « MONTAUBAN/OUVEZE – EYGALAYES »

- Lundi 18 janvier 2010 :

de 08h00 à 20h00

- ES 1/3 : « BURZET – LACHAMP RAPHAEL »
- ES 2/4 : « ST PIERREVILLE – ANTRAIQUES »
- ES 5/8 : « LABATIE D'ANDAURE – ST PIERRE SUR DOUX »
- ES 6/9 : « ST BONNET LE FROID – ST JULIEN MOLHESABATE – ST BONNET LE FROID »
- ES 7/10 : « LAMASTRE – GILHOC – ALBOUSSIÈRE »

ANNEXE 3

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS



Jean-Marie CONTERNO
(langues parlées : Français,
Italien, Anglais)



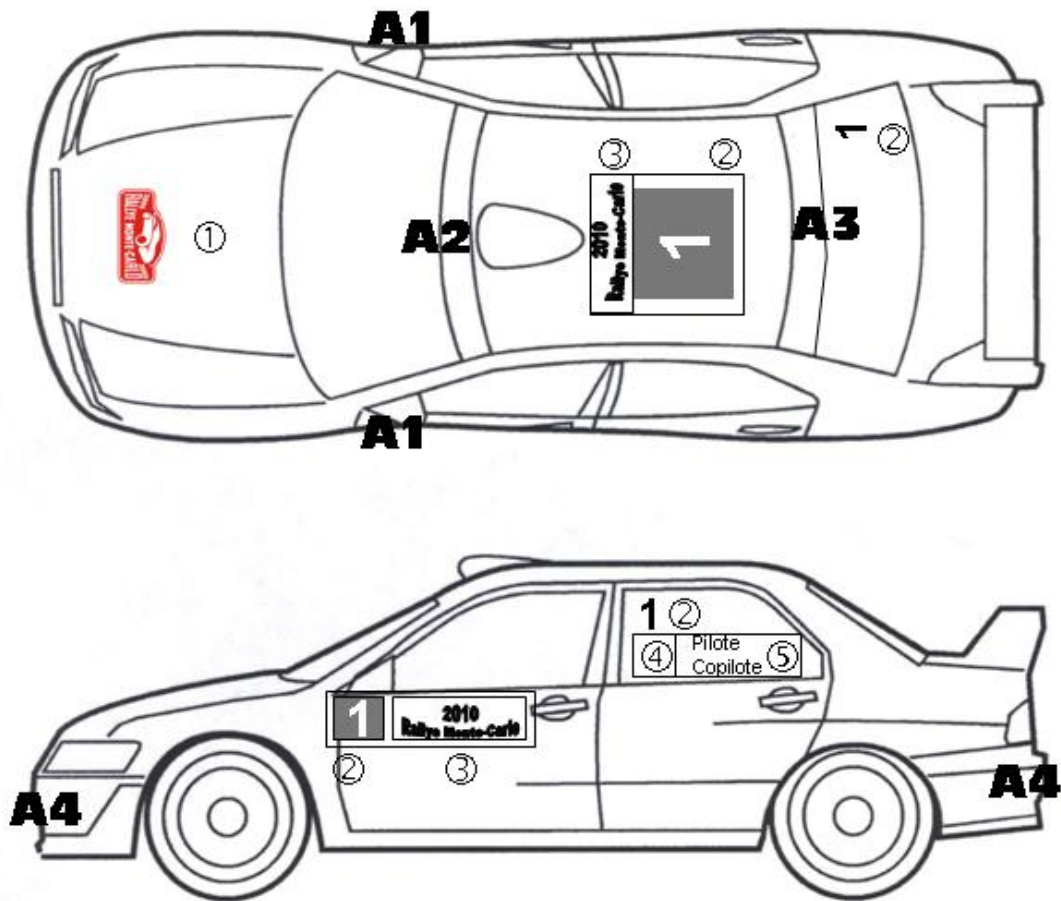
Jean-Marc HAIBLE
(langues parlées : Français,
Italien, Anglais)



Olivier LAVAGNA
(langues parlées : Français,
Italien, Anglais)

ANNEXE 4

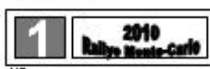
NUMEROS DE COURSE - PLAQUES DE RALLYE – PUBLICITE IRC



① Plaque du Rallye



② Numéros de course



③ Publicité Organisateur



④ Drapeaux nationalités pilote/copilote

⑤ Noms pilote/copilote

Sponsors IRC (obligatoire)

A 1



A 2



A 3



A 4



ANNEXE 5

SIGNALISATION DES CONTROLES

(Diamètre des signaux environ 70 cm)

Control type <i>Nature du contrôle</i>	CONTROL ZONE <i>ZONE DE CONTROLE</i>			Direction <i>Sens du parcours</i>	
PASSAGE CONTROL <i>CONTRÔLE DE PASSAGE</i>	YELLOW SIGNS Beginning of Control Zone <i>PANNEAUX JAUNES</i> <i>Début de Zone de Contrôle</i>	RED SIGNS Compulsory Stop <i>PANNEAUX ROUGES</i> <i>Arrêt Obligatoire</i>	BEIGE SIGNS End of Control Zone <i>PANNEAUX BEIGE</i> <i>Fin de Zone de Contrôle</i>		
TIME CONTROL <i>CONTRÔLE HORAIRE</i>	25 m	25 m <small>TC at entrance/exit service parks / CH à l'entrée et sortie parc d'assistance</small> <small>← 5 m → TC/CH</small>			
TIME CONTROL AND SS START <i>CONTRÔLE HORAIRE ET DEPART d'ES</i>	25 m	50 m à 200 m TC/CH	25 m START DEPART		
END OF SS <i>FIN d'ES DE CLASSEMENT</i>	100 m	100 m à 300 m FLYING FINISH NON-STOP <i>LIGNE D'ARRIVEE/ VEHICULE LANCE</i>	25 m STOP CONTROL <i>CONTRÔLE STOP</i>		

OTHER FIA STANDARD RALLY SIGNS / AUTRES SIGNALISATIONS STANDARD FIA

(Diameter of signs: 70 cm minimum / Diamètre des signaux : 70 cm minimum)

RADIO POINT <i>POINT RADIO</i> ← 100 m → WARNING SIGN <i>AVERTISSEUR</i> RADIO POINT <i>POINT RADIO</i>	REFUEL ZONE <i>ZONE DE RAVITAILLEMENT</i> BEGINNING OF ZONE <i>DEBUT DE ZONE</i> END OF ZONE <i>FIN DE ZONE</i>
TYRE MARKING <i>MARQUAGE PNEUMATIQUES</i> TYRE MARK CHECKING <i>VERIFICATION MARQUAGE DES PNEUMATIQUES</i> 	OTHER RALLY SIGNS ACM / AUTRES SIGNALISATIONS ACM INTERMEDIARY MEDICAL POINT <i>POINT MEDICAL INTERMEDIAIRE</i>